



COMITÉ TECHNIQUE de PLUVIGNER

COMPTE RENDU

PROCES VERBAL Réunion du mardi 21 Septembre 2021

Le vingt et un septembre deux mille vingt et un, à neuf heures trente, le Comité technique de PLUVIGNER s'est réuni à la mairie de PLUVIGNER sous la présidence de Madame Diane HINGRAY, Maire de PLUVIGNER.

ETAIENT PRESENTS :

En qualité de représentants des élus :

Diane HINGRAY — Sylvie OLLIVIER - Fabien LE PALLEC – Luiguy AJAX.

Absents excusés : Aurélie RIO – Viviane LE GOUEFF.

En qualité de représentants du personnel :

Corinne MARGOT – Yann PLUNIAN – Cathy LE BIAN – Céline PAUVERT DIGUET – Catherine CONQUER – Benjamin LE GAL - Laetitia BEMELMANS.

Assistaient également à la réunion :

Bonaventure MENEUX, Directeur général des services - Estelle PLASSART, directrice du CCAS - Yann LE GALLIC, Responsable Ressources Humaines.

Désignation du secrétaire (un représentant des élus) : Luiguy AJAX

Désignation du secrétaire adjoint (un représentant des agents) : Corinne MARGOT

Approbation du compte rendu du CT du 03 juin 2021

Avis du CT :

Collège Agents : *Avis favorable à l'unanimité*

Collège élus : *Avis favorable à l'unanimité*

1. Elaboration des lignes directrices de gestion du CCAS

Les lignes directrices de gestion consistent en une formalisation de la politique RH de la collectivité.

1. Elles déterminent la **stratégie pluriannuelle de pilotage des RH**

- ✓ Les objectifs de la politique RH en fonction des effectifs, des métiers et des compétences (GPEEC).

2. Elles fixent les orientations générales en matière de **promotion et de valorisation des parcours**

- ✓ Les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix.
- ✓ Les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leurs accès à des responsabilités supérieures.

Les lignes directrices de gestion ont pour objectifs :

- ✓ Renouveler l'organisation du dialogue social (passer d'une approche individuelle à une approche plus collective)
- ✓ Développer les leviers managériaux
- ✓ Simplifier et garantir la transparence et l'équité pour la gestion des agents publics
- ✓ Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles
- ✓ Renforcer l'égalité professionnelle

Ce document a été soumis aux représentants au comité technique du CCAS.

Propositions d'actions concernant la politique RH de la collectivité

Les effectifs

- Participer à la promotion des métiers du grand âge (films, interventions dans les écoles, supports de communication)
- Favoriser la mobilité entre les services
- Mettre en place une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

- Mettre en place un plan de titularisation des agents non titulaires
- Négocier le Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'EHPAD afin d'obtenir des moyens humains et financiers en cohérence avec la dépendance actuelle des résidents
- Mettre en place un groupe de travail concernant l'organisation de travail de l'équipe soins
- Actualiser les fiches de poste et de tâches

L'absentéisme

- Elaboration du document unique
- Renouveler le parc de lits médicalisés et équiper 10 chambres de rails de transfert
- Communiquer auprès des agents sur la possibilité de souscrire à un contrat de complémentaire santé et de prévoyance
- Solliciter la CNP pour une étude des postes de l'équipe soins
- Proposer des séances d'analyse de pratique pour les agents de l'EHPAD et du SAAD

La formation

- Mettre à jour le règlement de formation
- Organiser des formations en interne : PSC1 et GSU pour les agents du SAAD et de l'EHPAD
- Poursuivre le partenariat avec pôle Emploi pour la formation des agents sociaux souhaitant intégrer l'équipe soins
- Valoriser les compétences des agents en poste pour proposer des formations en interne
- S'assurer d'un accès à la formation pour tous (contractuels, titulaires)
- Proposer une formation annuelle en interne à l'EHPAD (formateur extérieur) à partir d'une thématique commune choisie par les agents

Le temps de travail

- Elaborer un règlement intérieur et mettre à jour les autorisations spéciales d'absences
- Elaborer un règlement des congés
- Application des 1 607 heures (suppression des congés pour ancienneté)

L'égalité professionnelle

- Promouvoir l'accès des hommes aux métiers du grand-âge

Les conditions de travail

- Mettre en place un registre de santé et de sécurité au travail et un registre des dangers graves et imminents
- Favoriser l'accès aux postes pour les personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé
- Former les agents aux gestes de premiers secours
- Solliciter des financements pour proposer deux séances d'ostéopathie aux agents du SAAD (prévention des TMS)

La rémunération

- Réévaluation salariale pour les agents de l'EHPAD (septembre 2020) et les agents du SAAD (octobre 2021)
- Mise en place de la Prime Grand Age pour les auxiliaires de soins diplômées (AS ou AMP)
- Mise en place de la part de CIA versée en mai pour les agents du CCAS

Orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours

Avancement de grade :

En matière de promotion, les conditions statutaires réglementaires s'appliquent toujours y compris les quotas pour les grades de catégorie B.

La collectivité détermine les ratios d'avancement de grade après avis du Comité Technique.

Critères retenus pour la promotion et la valorisation des parcours :

Efficacité dans l'emploi :

- Implication
- Disponibilité
- Organisation/anticipation

Compétences professionnelles :

- Maîtrise des compétences techniques
- Entretien des compétences (formations, ...)
- Sens de la communication

Qualités relationnelles :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'écoute
- Sens de l'action collective et du service public

Promotion interne :

La collectivité s'appuiera sur les critères indiqués ci-dessus et sur la même procédure prévue pour l'avancement de grade pour déterminer si elle présente un dossier de promotion interne auprès du centre de gestion du Morbihan. Seuls les agents, occupant un emploi pour lequel le grade d'avancement par promotion interne est prévu au tableau, pourront voir leurs dossiers présentés au centre de gestion du Morbihan.

Exceptionnellement, en cas de projet de mobilité externe présenté par l'agent, la collectivité pourra transmettre un dossier de promotion interne et ce, même si le poste de l'agent n'est pas calibré pour le grade d'avancement souhaité. En cas d'inscription sur la liste d'aptitude, l'agent ne pourra pas être nommé sur son nouveau grade par la collectivité avant son départ

Avis du CT :

- | | |
|-------------------------|-------------------------------------|
| <i>Collège Agents :</i> | <i>Avis favorable à l'unanimité</i> |
| <i>Collège élus :</i> | <i>Avis favorable à l'unanimité</i> |

2. Taux de promotion au titre de l'année 2021

Les taux de promotion s'appliquent sur l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade et permettent de déterminer le nombre de fonctionnaires pouvant être promus.

Grade d'avancement (à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale)	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade (à la date de saisine du CT)	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur (à la date de saisine du CT)	Critères de détermination du taux de promotion (ex : nécessité de service, disponibilité budgétaires, pyramide des âges, nombre de promouvables...)
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	100%	1	Valeur professionnelle
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	100%	1	Valeur professionnelle
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	100%	1	Valeur professionnelle
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1	100%	1	Valeur professionnelle
Assistant de conservation principal 1 ^{ère} classe	1	100%	1	Valeur professionnelle

Avis du CT :

Collège Agents : Avis favorable à l'unanimité

Collège élus : Avis favorable à l'unanimité

3. Modification du tableau des emplois et des effectifs

Auparavant le tableau des emplois et des effectifs recensait les postes titulaires de la collectivité. Il convient d'ajouter les postes non titulaires pour avoir une vision plus réaliste des effectifs de la collectivité.

D'autre part, il est nécessaire de supprimer des postes suite aux départs à la retraite de certains agents.

Agents non titulaires (Septembre 2021)

Libellé fonction	quotité	Filière	Cat	Grades	Agents	Arrivé.e le ...
HYGIENE DES LOCAUX						
Agent-e périscolaire	22,19h	Techn	C	Adjoint technique territorial	LE TORRIVELLEC MARINA	2021
Agent-e périscolaire	18,72h	Techn	C	Adjoint technique territorial	DIAMANTE HARMONY	2020
Agent-e périscolaire	16,80h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	LE BOULER RAISSA	2017
ANIMATION						
Agent-e périscolaire	28h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	PISELLI THIBAUT	2021
RESTAURATION SCOLAIRE						
Agent de plonge	18,46h	Techn	C	Adjoint technique territorial	MANDART MIREILLE	2019
ENFANCE JEUNESSE RESTAURATION						
Agent-e périscolaire	7,18h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	CHAMBOLLE MARTINE	2021
Agent-e périscolaire	5,77h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	GOURIOU DENISE	2021
Agent-e périscolaire	18,53h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	LE BIHAN CAMILLE	2021
Agent-e périscolaire	18,21h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	STEPIEN GRETEL	2021
Agent-e périscolaire	5,39h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	MATEL MELISSA	2021
Agent-e périscolaire	8,21h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	SELOSSE LELIO	2021
Agent-e périscolaire	12,72h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	JEGO CELINA	2021
Agent-e périscolaire	26,56h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	TEIXEIRA MARIA CRISTINA	2021
Agent-e périscolaire	6,28h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	KERVICHE AURELIE	2020
Agent-e périscolaire	4,44h	Techn	C	Adjoint technique territorial	LE BOULCH CHRISTINE	2003
Agent-e périscolaire	7,80h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	LE DANIEL MARTHE	2002
Agent-e périscolaire	5,81h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	LE DORZE LIONEL	2016
Agent-e périscolaire	7,18h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	LECOMTE SEVERINE	2020
Agent-e périscolaire	10,51h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	OGER KARINE	2007
Agent-e périscolaire	5,39h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	PIOLAIN FABIEN	2018
Agent-e périscolaire	7,18h	Techn	C	Adjoint technique territorial	POITTE MARIE-NOELLE	2017
Agent-e périscolaire	17,31h	Anim	C	Adjoint territorial d'animation	SILVESTRIEN DEVY SABINE	2017

ECOLE DE MUSIQUE						
Enseignant.e	4h	Cult	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	CIAPOLINO ARNAUD	2017
Enseignant.e	9,25h	Cult	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	CORNUT MANUELLE	2008
Musicien-ne intervenant dans les écoles	5,25h	Cult	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	GOCSEI SEBASTIEN	2020
Enseignant.e de batterie	10h	Cult	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	PUREN EMERIC	2020

Suppression de poste						
Conducteur d'engins	35h	Techn	C	agent de maitrise principal	LE GOURIELLEC Jean	ST
agent polyvalent conducteur d'engins	35h	Techn	C	adjoint technique	AUDIC Patrick	ST
agent d'entretien	35h	Techn	C	adjoint technique principal de 1ère classe	LE BARON Christine	Hygiène locaux
agent d'entretien	35h	Techn	C	adjoint technique principal de 1ère classe	TRICOLE Danièle	Hygiène locaux
agent d'entretien	35h	Techn	C	adjoint technique principal de 1ère classe	HERVOCHE Nicole	Hygiène locaux
Agent de bibliothèque	35h	Cult	C	Atsem Pal 1ère classe	EVENO Régine	Médiathèque
Responsable Ecole de musique	20h	Cult	B	Assistant d'enseingement artistique Pal 1ère classe	RUELLOUX Marie-Anne	Ecole musique

Changement d'affectation			
GOSSET Sonia	scolaire	vers	Hygiène des locaux
LE BOULAIRE Corinne	scolaire	vers	Hygiène des locaux
(LE PEN Carole)	scolaire	vers	Hygiène des locaux
LE BIHAN Mélanie	scolaire	vers	Hygiène des locaux
(LE DORZE Virginie)	scolaire	vers	Animation
PLUNIAN Yann	scolaire	vers	Animation
(RENOU Elodie)	scolaire	vers	Animation
RIGOT Nathalie	scolaire	vers	Animation
TRISTANT Karen	scolaire	vers	Restauration

Avis du CT :

Collège Agents : *Avis favorable à l'unanimité*

Collège élus : *Avis favorable à l'unanimité*

4. Modification de l'organigramme de la commune

Présentation du nouvel organigramme de la collectivité incluant la restructuration des services techniques et la création de l'école de danse.

Voir document joint.

Les représentants du personnel soulignent deux oublis au niveau de la partie « accompagnement cantine » et « ALSH mercredi ». L'organigramme sera corrigé en conséquence.

Avis du CT :

Collège Agents : Avis favorable à l'unanimité

Collège élus : Avis favorable à l'unanimité

Diane HINGRAY
Présidente du C T



Corinne MARGOT
Secrétaire adjointe

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Corinne Margot", written in a cursive style.

Mardi 21 septembre 2021